

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et abrogation des cartes communales

Suite à l'annulation de l'enquête publique par l'arrêté n°AR2023-59 du 30 mai 2023, le public est informé que, par arrêté réglementaire n°AR2023-72 du 25 juillet 2023, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs : **du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 heures au vendredi 6 octobre 2023 à 17h00.**

A été désigné par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse M. Christian RESSEGUIER, cadre retraité de la fonction publique d'Etat, en qualité de commissaire enquêteur ;

Le support de présentation du dossier d'enquête publique unique sera mis à disposition au siège de la communauté de communes du Quercy Blanc et dans les mairies (aux jours et heures habituels d'ouverture) comme indiqué en suivant :

- Au siège de la Communauté de Communes du Quercy Blanc et à la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc : l'intégralité du dossier d'enquête publique unique sur support papier ;
- Dans les mairies de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Lendou-en-Quercy, Saint-Paul-Flaugnac, Barguelonne-en-Quercy, Montlaurun, Porte-du-Quercy, Pern : l'intégralité du dossier d'enquête publique unique sur un poste informatique mis à disposition du public ;

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/>
- Sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse : <http://www.ccquercyblanc.fr/> et sur celui des mairies de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie (<http://www.castelnau-montratier.fr/>), de Cézac (<https://www.cezac.fr/>), Montcuq-en-Quercy-Blanc ([www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr](http://www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr/)), Pern ([www.pern46.fr](http://www.pern46.fr/)), Porte-du-Quercy (<https://porte-du-quercy.fr/>), Saint-Paul-Flaugnac

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit :

**Par courrier papier** : à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUI et à l'abrogation des cartes, communales, Communauté de communes du Quercy Blanc, 37 place Gambetta, 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

ou

**par courrier électronique** : au commissaire enquêteur en précisant l'objet « A l'attention du Commissaire-enquêteur, Enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUI et à l'abrogation des cartes communales » :

à [ep-pluiccquercyblanc@democratie-active.fr](mailto:ep-pluiccquercyblanc@democratie-active.fr)

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public sur le registre numérique :

<https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/>

Les observations électroniques seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous, sur <https://www.democratie-active.fr/plui-ccquercyblanc/> pour recevoir les observations, propositions écrites et orales, dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

| Date          | Lieux et horaires   |  |
|---------------|---|--|
|               | 9h-12h00  | 14h00-17h00  |
| Le 04/09/2023 | Commune de <b>Castelnau Montratier-Sainte Alauzie</b> : siège de la CCQB          | Commune de <b>Montcuq-en-Quercy-Blanc</b> : Mairie             |
| Le 08/09/2023 | Commune de <b>Saint-Paul-Flaugnac</b> : Mairie annexe de Saint-Paul-de-Loubressac | Commune de <b>Lendou-en-Quercy</b> : Mairie                    |
| Le 14/09/2023 | Commune de <b>Porte-du-Quercy</b> : Mairie (Le Boulve)                            | Commune de <b>Lhospitalet</b> : Mairie                         |
| Le 18/09/2023 | Commune de <b>Montcuq-en-Quercy-Blanc</b> : Mairie                                | Commune de <b>Montlaurun</b> : Mairie                          |
| Le 22/09/2023 | Commune de <b>Castelnau Montratier-Sainte Alauzie</b> : Mairie                    | Commune de <b>Cézac</b> : Mairie                               |
| Le 27/09/2023 | Commune de <b>Pern</b> : Mairie   | Commune de <b>Barguelonne-en-Quercy</b> : Mairie               |
| Le 03/10/2023 | Commune de <b>Saint-Paul-Flaugnac</b> : Mairie annexe de Saint-Paul-de-Loubressac | Commune de <b>Lhospitalet</b> : Mairie                         |
| Le 06/10/2023 | Commune de <b>Montcuq-en-Quercy-Blanc</b> : Mairie                                | Commune de <b>Castelnau Montratier-Sainte Alauzie</b> : Mairie |

L'adresse des lieux est indiquée à l'article 5 de l'arrêté. Le public peut se rendre à la permanence de son choix, et n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations, propositions.

Ses rapports et ses conclusions seront transmis au Président de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête et seront tenus à disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes et sur leurs sites internet (adresses mentionnées ci-dessus).

Toute information concernant le projet de modification du PLU pourra être demandée à **Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, Bernard VIGNALS.**